

Règlement de l'attribution des Prix destinés aux votants.

- **1** : Le présent règlement s'applique aux concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'Année », et "Meilleure Franchise de l'Année" pour l'édition 2019-2020, une initiative de la société NEW INTERACTIVE MARKETING SL, C/ Anquines 18 AT – 08870 Sitges (Barcelona) Espagne.
- L'attribution du prix aux consommateurs se fait sur la base d'un tirage au sort.
- **2** : La participation aux concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'Année », et "Meilleure Franchise de l'Année" est soumise à un âge minimum de 18 ans. Les personnels de toutes les parties impliquées dans la réalisation de ces campagnes ne peuvent y participer.
- **3** : La campagne des votes aura lieu du 28 mars 2019 jusqu'au 17 juillet 2019.
- **4** : Ces concours s'adressent exclusivement aux participants domiciliés en France.
- **5** : La participation à ces concours se fera conformément à la méthodologie du concept. Dans le cadre des campagnes « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'Année », « Meilleure Franchise de l'Année », le participant, s'il respecte les modalités du vote, choisit son enseigne favorite et bénéficie automatiquement de la possibilité de gagner un ou deux prix destinés aux votants.
- **6** : En cas de fraude sur les campagnes, NEW INTERACTIVE MARKETING SL se réserve le droit d'exclure des participants, de ne pas distribuer les prix ou de retirer le droit à un prix sans justification.
- **7** : le prix mis en lice dans le cadre du questionnaire supplémentaire de l'enquête est :

1 voyage et séjour de 3 jours pour 2 personnes à New York (USA) d'une valeur de 1000 euros par personne. (documentation sur demande)
- **8** : Si le participant communique des données (personnelles) inexactes ou incomplètes, NEW INTERACTIVE MARKETING SL se réserve le droit d'exclure le participant de la campagne et de lui retirer son droit au prix.
- **9** : La désignation des gagnants aura lieu en semaine 50 de 2019 par tirage au sort. Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard le 31 décembre 2019.
- **10** : Les gagnants auront deux semaines pour répondre au message reçu. En cas de non-réponse à l'e-mail dans le délai imparti, les droits liés au prix seront perdus.
- **11** : Les prix ne peuvent être ni modifiés, ni échangés contre de l'argent.

- **12** : En cas de rupture de stock pour quelques raisons que cela soit, NEW INTERACTIVE MARKETING SL se réserve le droit de remplacer le prix par un prix similaire
- **13** : Le gagnant devra répondre à l'e-mail en indiquant s'il souhaite indiquer son nom et son adresse sur la page des gagnants publiée sur nos sites web. Si aucune autorisation explicite n'est donnée à cette question, le gagnant sera répertorié comme « anonyme », et seules ses initiales seront indiquées.
- **14** : NEW INTERACTIVE MARKETING SL sera seul décisionnaire dans les cas non prévus par le règlement.
- **15** : NEW INTERACTIVE MARKETING SL ne peut pas être tenu responsable des dommages qui pourraient survenir d'une manière quelconque dans le cadre de cette campagne.
- **16** : La participation au concours implique l'acceptation des conditions.
- **17** : L'ensemble des conditions ci-dessus est en conformité avec le Code des jeux de hasard.

Toute réclamation relative à cette campagne peut être adressée à NEW INTERACTIVE MARKETING SL, C/ Anquines 18 E-08870 SITGES (Barcelona) - SPAIN ou par e-mail contact@newim.eu

Confidentialité

Les concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'année » et « Meilleure Franchise de l'Année » sont des initiatives de NEW INTERACTIVE MARKETING SL, ci-après NEWIM.

Pour des raisons pratiques, de sous-traitance ou de métier spécifiques, NEWIM est en relation contractuelle avec différentes structures ;

Kheolia Sarl pour la conception et le mécanisme des enquêtes, Portman Concept SL pour la gestion des bases de données, Davos Innova SI pour la gestion des marques et noms de domaine.

Portman Concept SL, est responsable du stockage et du traitement des données récoltées par les études des concours de « Meilleure Chaîne de Magasins », du « E-commerçant de l'Année » et de « Meilleure Franchise de l'Année ».

Portman Concept SL traite vos données avec le plus grand soin. Les données complétées sont stockées dans des fichiers spécifiques.

A cet égard, que cela soit Portman Concept SL, New interactive Marketing SL, Kheolia Sarl ou toutes autres sociétés appartenant au groupe ou en relations contractuelles avec ce dernier, tous agissent strictement en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans le domaine de la protection des données personnelles

Pour respecter votre vie privée :

1. Portman Concept SL ne louera ni ne vendra jamais vos données personnelles et / ou de contact à un tiers sans votre autorisation explicite.
2. Portman Concept SL ne partagera jamais vos informations personnelles avec d'autres structures de l'élection des concours "Meilleure Chaine de Magasins », " E-Commerçant de l'Année" ou " Meilleure Franchise de l'Année".

Dans le cas où vous auriez des questions ou des commentaires sur le règlement de confidentialité ou sur la mise en œuvre de la réglementation, vous pouvez nous contacter par courriel à contact@newim.eu.